



VILLE DU LOCLE

Présentation du

Budget 2019

et du

Plan financier et des tâches 2020-2022

Le Locle
Qualité de vie

Présentation divisée en trois parties :

I. Budget 2019

II. Plan financier et des tâches 2020-2022

III. Mesures de modération du déficit

I. Budget 2019

Excédent de charges de Fr. 3'468'183.--

- **Aucun recours à la réserve de politique conjoncturelle**
- **Evolution des charges maîtrisée**
- **Déficit structurel perdure encore**
- **Mesures de modération du déficit prises par le Conseil communal pour réduire le déficit structurel**

Contexte de l'élaboration du budget 2019

1. **Déficit structurel présent jusqu'en 2022 au minimum, mais en diminution grâce aux mesures de modération du déficit**
2. **Endettement en augmentation marquée avec l'accumulation des déficits et des investissements, notamment la construction de la nouvelle STEP**

Volonté politique forte du Conseil communal pour assainir la situation !

Limitation du déficit au niveau des comptes d'exploitation

→ 24 mesures de modération du déficit détaillées en fin de présentation

Limitation de l'endettement en limitant au maximum les dépenses d'investissement

→ Pas de grands projets d'investissement prévus à moyen terme

→ Limitation à un important chantier routier par année (au lieu de deux en moyenne ces dernières années)

Budget 2019 : Fr. -3'468'183.--

Charges

Diminution globale de Fr. 615'689.- par rapport au budget 2018 (sans imputations internes)

Charges de personnel : Fr. -128'902.-

- Indexation partielle des salaires : 0.5 point au lieu de 1.1 point
- Attribution de l'échelon 2019

Biens , services et marchandises : Fr. -684'612.-

- Evolution maîtrisée des charges par un examen attentif par le Conseil communal pour les domaines relevant de sa compétence

Charges (suite)

Intérêts passifs : Fr. +408'800.-

- ↳ Hausse du niveau d'endettement : +14.8 millions prévus en 2019

Charges de transfert: en diminution de Fr. 560'727.- !

- ↳ Dont baisse importante de la péréquation financière : Fr. -972'600.-
- ↳ Examen attentif des subventions par le Conseil communal

Budget 2019 : Fr. -3'468'183.--

Revenus

Augmentation globale de 2.1 millions par rapport au budget 2018 (sans tenir compte du prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle)

Revenus fiscaux: Fr. +738'000.- par rapport au budget 2018

L'augmentation est même de 2.9 millions par rapport aux comptes 2017

Personnes morales : +1.2 million

→ Reprise conjoncturelle se confirme, poursuite de la tendance 2018

Personnes physiques : Fr. -122'000.- frs

→ Constat d'une stagnation, voire régression de la capacité contributive des citoyens

Travailleurs frontaliers : Fr. -300'000.-

→ Impact du ralentissement conjoncturel 2017 encore marqué

Revenus (suite)

Revenus de transfert en augmentation : Fr. +636'006.-

↳ Ecolages des communes externes : +451'800.- frs

↳ Facturation des services intercommunaux aux partenaires : Fr. +132'060.-

=

Effet de la refacturation de la
part de Prévoyance.ne aux
communes partenaires

Investissements nets 2019 - Fr. 10'396'500.-

- Intègre une partie de la STEP : 5.9 mios
- Sans cela, investissements nets à hauteur de Fr. 4'453'500.-
- Le mécanisme de frein à l'endettement est respecté
- Rationalisation de la masse des investissements, sans projet de grande ampleur financière. Réalisation d'un seul gros projet de réfection de route (Corbusier en 2019)

Crédits d'engagement nets prévus au budget 2019 :

Crédit déjà voté



Construction nouvelle STEP : Fr. 5'943'000.-

Investissements nets 2019 - Fr. 10'396'500.-

- Réfection rue du Corbusier – aménagement complet : Fr. 1'295'000.-
- Investissements dans le domaine de l'eau : Fr. 450'000.-
- Réfection de la toiture nord à Billodes 52 : Fr. 266'000.-
- Travaux de route : Fr. 200'000.-
- Remplacement partiel de fenêtres à l'Hôtel-de-Ville : Fr. 165'000.-
- Rénovation complète cuisine pour l'économie familiale : Fr. 120'000.-
- Remplacement de la chaudière générale piscine-patinoire : Fr. 110'000.-
- Participation communale à la réfection du pont CFF : Fr. 100'000.-

II. Plan financier et des tâches 2020-2022

Le PFT est établi chaque année pour les 3 ans suivant le budget. Il n'est pas l'avenir mais une projection d'une réalité attendue d'ici 2022 sur la base de nos connaissances actuelles.

1. PFT 2020-2022 – évolution du compte de résultats

	Comptes 2016	Comptes 2017	Estimation 2018*	Budget 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Total du compte de résultats : déficit [+] / bénéfice [-]	+3 300 417	+1 506 405	+3 911 962	+3 468 183	+3 698 727	+2 978 413	+1 980 324
Mesures de modération du déficit totales				1 042 773	1 508 700	1 608 680	1 608 680
Dont déjà intégrées dans le budget et PFT				1 042 773	1 042 773	1 042 773	1 042 773
... solde à prendre en compte				0	465 927	565 907	565 907
Total du compte de résultats : déficit [+] / bénéfice [-] avec mesures de modération du déficit				+3 468 183	+3 232 800	+2 412 506	+1 414 417

* Ne correspond pas au budget 2018 voté, des chiffres ont été adaptés à la réalité connue (péréquation, recettes fiscales, réserve politique conjoncturelle). Estimation à fin septembre 2018.

2. PFT 2020-2022 – évolution du compte des investissements

	B2019		PFT 2020		PFT 2021		PFT 2022	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENTS TOTAUX RETENUS BRUTS PA ¹ ET PF ²	13 034 500	2 089 000	16 207 500	4 413 000	15 762 500	3 366 000	15 234 000	5 010 000
INVESTISSEMENTS TOTAUX RETENUS NETS PA ¹ ET PF ²	10 945 500		11 794 500		12 396 500		10 224 000	
INVESTISSEMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF TOTAUX BRUTS	12 449 500	2 053 000	15 947 500	4 359 000	15 437 500	3 321 000	15 144 000	4 990 000
INVESTISSEMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF TOTAUX NETS	10 396 500		11 588 500		12 116 500		10 154 000	
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL <u>À DEMANDER</u>	1 335 500	94 000	1 223 500	87 000	1 179 500	190 000	1 036 000	155 000
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL <u>DÉJÀ VOTÉS</u>	51 000	0	0	0	0	0	0	0
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL <u>LIMITÉS À UNE ANNÉE</u>	1 665 000	354 000	1 585 000	223 000	1 100 000	0	970 000	150 000
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL <u>À DEMANDER</u>	1 945 000	120 000	5 686 000	2 564 000	5 705 000	1 646 000	5 700 000	1 400 000
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL <u>DÉJÀ VOTÉS</u>	7 453 000	1 485 000	7 453 000	1 485 000	7 453 000	1 485 000	7 438 000	3 285 000
INVESTISSEMENTS PATRIMOINE FINANCIER TOTAUX BRUTS	585 000	36 000	260 000	54 000	325 000	45 000	90 000	20 000
INVESTISSEMENTS PATRIMOINE FINANCIER TOTAUX NETS	549 000		206 000		280 000		70 000	
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL <u>À DEMANDER</u>	585 000	36 000	260 000	54 000	325 000	45 000	90 000	20 000

3. PFT 2020-2022 – Dette et fortune

Arrondis au millier de francs	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Fortune nette au 1er janvier	45 101 775	41 801 358	40 294 953	36 382 991	32 914 808	29 682 008	27 269 502
Résultat	3 300 417	1 506 405	3 911 962	3 468 183	3 232 800	2 412 506	1 414 417
Fortune nette au 31 décembre	41 801 358	40 294 953	36 382 991	32 914 808	29 682 008	27 269 502	25 855 085
Autofinancement	-777 053	-717 107	-122 087	942 962	1 350 357	2 084 451	2 944 327
Investissements patrimoine administra	7 742 508	7 534 775	8 959 920	9 505 800	10 459 400	10 881 800	8 951 800
<i>Nouvelle STEP</i>			2 400 000	5 943 000	5 943 000	5 943 000	4 143 000
<i>Autres investissements nets*</i>	7 742 508	7 534 775	6 559 920	3 562 800	4 516 400	4 938 800	4 808 800
Remboursement Viteos	7 000 000	-	-	-	-	-	-
Financement Prévoyance.ne				6 200 000			
Sans nouvelle STEP							
Degré d'autofinancement invest.	-10%	-10%	-2%	26%	30%	42%	61%
Insuf. [-] ou excéd. de financement [+]	-8 519 561	-8 251 882	-6 682 007	-8 819 838	-3 166 043	-2 854 349	-1 864 473
Dette au 31 décembre	88 416 090	100 741 660	107 423 667	116 243 505	119 409 548	122 263 897	124 128 370
Avec nouvelle STEP							
Degré d'autofinancement invest.	-0	-0	-0	0	0	0	0
Insuf. [-] ou excéd. de financement [+]	-8 519 561	-8 251 882	-9 082 007	-14 762 838	-9 109 043	-8 797 349	-6 007 473
Dette au 31 décembre	88 416 090	100 741 660	109 823 667	124 586 505	133 695 548	142 492 897	148 500 370

* Le montant des investissements nets pour la période 2019-2022 correspond au 80% des montants prévus dans la planification financière, selon le constat empirique que la totalité des investissements prévus n'est pas réalisée et que des priorisations seront encore effectuées.

III. Mesures de modération du déficit (MMD)

Constats sur la période 2015 à 2019 :

- **Diminution des charges d'exploitation de Fr. 205'911.-**
 - Charge de personnel : -1.6 million
 - Biens, services et marchandises : -1.4 million
 - Charges de transfert : -1.2 million
 - Amortissements : +4 millions (effet réévaluation)
- **Diminution des revenus d'exploitation de Fr. 6'694'057.-**
 - Revenus fiscaux : -8.7 millions !
 - Prélèvement sur financements spéciaux : +2.1 millions

→ Stabilisation des charges, diminution importante des recettes = hausse déficit structurel

→ Responsabilité du Conseil communal : Indispensable de prendre des mesures

Adoption de 24 mesures de modération du déficit

- Agir sur les charges et les recettes
- Equilibre dans les sacrifices demandés aux personnes et aux services
- La reprise conjoncturelle ne suffira pas pour un retour à l'équilibre

Montant total des mesures de 1.6 million de francs

- 1 million est déjà intégré au budget 2019 – sans cela, résultat déficitaire de 4.5 millions !
- 0.5 million supplémentaires dès 2020
- 0.1 million supplémentaire dès 2021

Présentation dans un rapport séparé

Quelques mesures de modération du déficit :

- Réduction de subventions communales (Job service, Fête des Promotions, Open Sunday, Midnight et beaucoup d'autres).
- Réorganisations internes par exemple pour ce qui concerne les prestations de conciergerie ou pour l'entretien des zones vertes.
- Adaptation de tarifs (tarif horaire du garage communal, prix des entrées individuelles à la piscine sans modification du prix des abonnements, prix de l'économie familiale).
- Augmentation du coefficient fiscal communal de deux points, de 69 à 71.

Quelques mesures de modération du déficit (suite) :

- Dissolution de la musique scolaire en conservant le Jam's (Jeunes Artistes de la Musique scolaire) avec une augmentation marquée des subventions aux fanfares de la Ville, dont le Jam's fera partie, pour permettre la formation des jeunes musiciens.
- Indexation partielle des salaires à l'indice des prix à la consommation (0.5 point au lieu de 1.1).
- Suppression de l'allocation de chauffage en conservant les autres aides à bien plaie (allocation de Noël et prestations complémentaires communales).

→ Liste exhaustive en fin de rapport à l'appui du budget.

Budget 2019 : Fr. 3'468'183.--
Investissements : Fr. 10'396'500.--

Conclusion

- Ces dernières années, stabilisation des charges, mais chute des recettes → création d'un déséquilibre structurel
- Budget 2019 déficitaire mais le PFT 2020-2022 indique que les années à venir verront une amélioration des résultats mais persistance d'un déficit structurel sans mesures correctrices
- Mesures de modération à prendre aujourd'hui pour éviter des mesures drastiques demain
- Responsabilité du Conseil communal : proposition de 24 mesures de modérations du déficit avec un équilibre dans les sacrifices demandés
- Rationalisation des investissements pour garantir un entretien adéquat des infrastructures existantes – renoncement aux gros projets dans le contexte actuel

Le Locle

**Urbanisme horloger Inscrit au patrimoine mondial
de l'UNESCO**

